



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



ENGAGÉ-ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Spécial Part modulable REP+

La part modulable dans l'indemnité REP+ : Kézako ?

Une part modulable a été instaurée via le BO du 1^{er} juillet 2021. Elle est attribuée sur la base "d'objectifs collectifs d'engagement professionnel fixés au niveau national". Pour les écoles, le recteur d'académie décide de son montant à l'issue de l'année scolaire, pour l'ensemble des agents éligibles d'une même école.

La part fixe est versée chaque mois, la part modulable à l'issue de l'année scolaire. Son versement était annoncé par le rectorat sur la paye de septembre 2022, mais RIEN !!!

Part modulable
prime REP+



Personnels concernés

Personnels de direction, enseignants, administratifs et techniques, psychologues de l'éducation nationale de la spécialité éducation, développement et apprentissages, conseillers principaux d'éducation, personnels sociaux et de santé relevant de l'article 1er du décret n° 2015-1087 du 28 août 2015. Dans ces conditions, les AESH ne sont toujours pas concernés par cette indemnité que ce soit pour la part fixe ou pour la part modulable.

La part modulable : C'est QUOI ???

La circulaire parue au BO définit la ventilation et les montants de cette part modulable dans le cadre d'une répartition prédéterminée :

- 25% des agents concernés d'une académie recevront 600€ net (702€ brut)
- 50% recevront 300€ net (421€ brut)
- 25% recevront 200€ net (234€ brut)

Le montant de la part modulable est fixé par école et par établissement.

Il est identique pour tous les bénéficiaires d'un même établissement.

Ce qu'en pense la FSU-SNUipp :

La FSU rappelle son opposition à cette part modulable.

La FSU-SNUipp 31 avait écrit au recteur dès le mois de décembre pour demander le versement d'une part similaire à tou.te.s les enseignant.es de REP+.

Le versement d'une part similaire à tou.tes seraient la reconnaissance de l'exercice quotidien dans des conditions difficiles.

Cette prime va valoriser la participation à des dispositifs souvent déjà rémunérés et promu par le ministère sans pour autant avoir de réflexion collective.)]

La FSU demande que des critères transparents, connu de tout.es soient établis avec une information à l'ensemble des personnels.

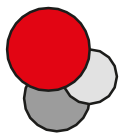
Elle demande un versement à tou.tes les personnels qui exercent en REP+ : AED, AESH, AS, TS, TR, CPC ...

La FSU-SNUipp encourage les équipes à demander aux IEN et au DASEN les critères objectifs et transparents qui ont conduit à un tel versement.



Du 1^{er} au 8 décembre,

► FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU



Des critères opaques ?



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Le recteur suit les critères retenus par le ministère définis autour de 3 axes :

- => Amélioration de la qualité du climat scolaire
- => Déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'alliances éducatives de soutien à la parentalité
- => Mise en oeuvre des temps collectifs de formation et de concertation

Le SNUipp et la FSU ont fortement combattu les critères retenus dont certains ne s'appliquent même pas aux enseignant.es du premier degré, dont "devoirs faits" par exemple. Les autres (participation aux vacances apprenantes, aux stages 100% réussite ...) mettent en valeur des dispositifs déjà rémunérés par ailleurs et qui nécessitent un engagement des collègues hors temps scolaire.

recruter plus

d'enseignant.es pour réduire les inégalités scolaires et assurer les remplacements

RESPECT!!!
Du respect pour l'école publique



AGENDA DE DÉBUT D'ANNÉE

- 20-21 octobre 2022 : Stage FSU 31 « Urgence climatique, il est temps d'agir »
- 17 novembre 2022 : Stage FSU 31 « Ecole inclusive »
- 23 novembre 2022 : RIS Direction et fonctionnement d'école
- 6 décembre 2022 : stage carrière
- 7 décembre : RIS Changer de voie
- Du 1^{er} au 8 décembre 2022 : Élections professionnelles de la Fonction Publique

Se syndiquer à la FSU-SNUipp !

ÊTRE SYNDIQUÉ·E...

C'EST UN



+ INFORMÉ·E

+ DÉFENDU·E

+ SOLIDAIRE ET COLLECTIF·IVE

+ NOUS SERONS NOMBREUX,
+ NOUS SERONS FORTS !

C'est décider ensemble,

C'est refuser l'isolement,

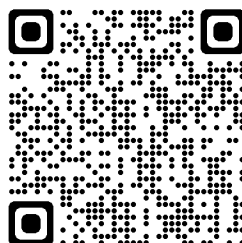
C'est donner à toute la profession les moyens de se défendre et d'avancer,

C'est effectuer un geste solidaire,

C'est exiger collectivement une école de qualité !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



adherer.snuipp.fr

J'adhère !